

ARRETE - ORGANISATION DU TELETHON
PLACE DU COMMERCE-Entre le jeudi 28/11/2024 et le lundi 02/12/2024
VOIE SAINT-JEAN fermée à la circulation le samedi 30/11/2024 entre 12h00 et 18h00

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU le l'organisation du Téléthon 2024

ARRETE

ARTICLE 1

Le village du Téléthon sera installé sur une partie du parking de la place du commerce entre la Mairie, le terrain de boules et la place réservée au stationnement du taxi.

ARTICLE 2

Du vendredi 29/11/2024 08h00 au Samedi 30/11/2024 19h00

Les places de stationnement devant la Mairie, la crêperie et l'épicerie (y compris la place pour utilisateurs à mobilité réduite) seront réservées pour le Village du Téléthon ; pas de changements pour les commerçants ambulants.

ARTICLE 3

Le Samedi 30/11/2024 de 8h00 à 19h00 les places de stationnement situées dans le prolongement des colonnes de recyclage jusqu'au passage "piétons" seront réservées pour la manifestation des pompiers qui se déroulera l'après-midi

ARTICLE 4

Les autres places seront réservées au stationnement de la clientèle des commerces et du Telethon.

ARTICLE 5

La voie Saint-Jean sera fermée à la circulation le **Samedi 30/11/2024 de 12h00 à 18h00** pour l'exposition de voitures remarquables.

Une déviation par la rue du nouveau Monde et par l'Impasse Binot Paulmier ainsi que des barrières seront mises en place par les organisateurs.

ARTICLE 6

La signalétique et les barrières seront mises en place par les organisateurs

ARTICLE 7

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 26/11/2024

Le Maire, Christian Minot

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

